GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Point d'avancement du GT de la CAM
Intégration des effacements diffus au modèle de marché

CAM du 7 octobre 2009

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Le GT s'est élargi à de nouveaux acteurs

- Responsables d'équilibre / Fournisseurs :
  - **Direct Energie**
  - **EDF**
  - **GDF Suez**
  - **Poweo**
  - **SNET**
- Acteurs d'ajustements diffus :
  - **Dalkia**
  - **Ergelis**
  - **Voltalis**
  - **Cofely**
- Gestionnaires de Réseaux de Distribution :
  - **ERDF**
  - **FNSICAE/UNELEG**
  - **ANROC/UNELEG**
- RTE

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Organisation de la concertation

- 4 réunions du groupe de travail depuis l'envoi du bilan des premiers travaux à la CRE
  - 30 juin 2009
  - 10 juillet 2009
  - 11 septembre 2009
  - 30 septembre 2009

  - Réunion programmée : 20 octobre 2009

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Délibération de la CRE du 18 juin 2009

- Prolongation de la période d'application des règles transitoires de mise en œuvre de l'expérimentation relative aux ajustements diffus
  - Jusqu'au 30 juin 2010
  - Sans modification des règles transitoires
  - La CRE demande un envoi du retour d'expérience de l'expérimentation validant la pertinence technique et économique des ajustements diffus au plus tard le 30 avril 2010
- En application des règles transitoires, RTE a présenté une proposition de correction des effets sur le compte RE-MA par l'acteur ajustement diffus, en retirant du paiement de chaque offre activée Energie activée x Prix spot
  - Proposition approuvée par les RE
  - Proposition refusée par les acteurs d'ajustement diffus, qui souhaitent proposer une autre modalité de correction
  - Dans l'attente de cette proposition qui doit être faite avant mi-novembre, le GT ne peut conclure sur cette question
- RTE n'a toujours pas reçu d'offre à ce jour, l'expérimentation n'a donc pas encore démarré

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Délibération CRE du 9 juillet 2009 et actions associées

- Demande au GT de définir le niveau et les modalités de rémunération du fournisseur par l'opérateur d'effacement
  - En cours au travers de la définition du modèle de marché
  - La mention du terme « fournisseur » a donné lieu à un un débat sur l'interprétation de la volonté de la CRE
    - Certains acteurs pensent que ce n'est pas le fournisseur mais le responsable d'équilibre qui injecte l'énergie et devrait donc être dédommagé
    - Voltalis considère qu'il ne doit pas rémunérer un fournisseur qui n'aurait pas injecté l'énergie de ses clients
      - Dans ces conditions est-ce qu'un fournisseur dont le responsable d'équilibre est en écart négatif serait considéré comme ayant injecté l'énergie de ses clients ? Comment contrôler les injections d'un fournisseur dont le RE gère les périmètres de plusieurs fournisseurs ?

- Demande d'étudier d'autres dispositifs de valorisation des effacements en dehors du mécanisme d'ajustement
  - En cours au travers de la définition du modèle de marché

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Délibération CRE du 9 juillet 2009 et actions associées

- Demande de donner aux acteurs la confiance nécessaire dans les données fournies par les opérateurs effacement diffus
  - En cours au travers d'un GT ad hoc entre gestionnaires de réseau
  - Les travaux seront ensuite partagés au sein du GT
- Demande de contractualisation par RTE d'une capacité d'effacement de consommateurs, sur la base de l'expérimentation
  - A venir

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Avancement des travaux

- Modèle de marché :
  - Propositions présentées par RTE :
    - Modalités de correction des courbes de charges des RE ayant des sites effacés
    - Estimation de l'erreur sur le calcul des écarts associé à la proposition précédente présentée aux acteurs
    - Principes de transfert de l'énergie entre acteurs, permettant la valorisation de l'énergie effacée sur le mécanisme d'ajustement, la bourse, le marché de gré à gré
  - Ces propositions impliquent des développements SI chez les GRD et RTE
  - Ces propositions sont en cours d'analyse et de discussion
  - Chaque acteur est invité à formuler ses contre propositions à la prochaine réunion

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

La suite des travaux sur le modèle de marché

- Définir les modalités de gestion par un GRD d'une entité d'effacement constituée de sites diffus
- Définir les modalités d'accord et d'information entre RE et acteur d'effacement
  - Lien avec le fournisseur ?
  - Prix encadré / régulé d'achat de l'énergie ajustée ?
- Définir les modalités de nomination de l'effacement auprès de RTE
- Définir les modalités de contrôle du réalisé
- Résoudre la question du comptage soulevée par la CRE
- Traiter la question de l'effet report de consommation
- Rédiger les jeux de règles associées entre les différentes parties : GRD, RE, RTE, acteur d'effacement

GDF SUEZ | ÉNERGIE FRANCE

Préparation de la contractualisation par RTE d'une capacité d'effacement de consommateurs

- Présentation par RTE le 10 juillet 2009 des modalités de l'appel d'offres réserves rapides de 2007, qui était ouvert aux effacements de sites télérelevés
- Réflexions à mener sur l'élargissement aux effacements diffus sur la base des résultats de l'expérimentation ajustement diffus
- Nota : l'appel de réserve rapide se fait par intermédiaire du mécanisme d'ajustement
  - le pré requis pour la participation à l'appel d'offres est donc que les règles et les SI soient prêts en 2011